

Nombre de membres
- En exercice : 13
- Présents : 7
- Votants : 10

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2025**

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MURON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Angélique LEROUGE, Maire

Étaient Présents : Mme LEROUGE Angélique, Mme VILLEMONT Ana Christina, M. DUPRAT Henri, M RICHARD Olivier, Mme FERRAND Gaelle, M FAYARD Jean-Claude, M. BOSDEVEIX David.

Étaient représentés : Mme BARBEAU Marlyse a donné procuration à M FAYARD Jean-Claude

Mme VILLEROY Marine a donné procuration à Mme LEROUGE Angélique

M SALOMON Xavier a donné procuration à M. DUPRAT Henri

Était absente et excusée : Mme BAUBRY Françoise

Étaient absents et non excusés : Mme MANGEANT Rachel et M. BOISSEAU Frédéric

Secrétaire de Séance : Mme FERRAND Gaelle

Date de convocation : 16 juin 2025

Ordre du Jour : approbation locations des salles municipales, approbation des devis et factures, aides sociales, tarifs cantine et repas CLSH, questions diverses.

Madame le Maire déclare l'ouverture de séance à 19h03. Madame le Maire demande si quelqu'un à des remarques sur le procès-verbal du 26 mai 2025. Aucune remarque.

1) APPROBATION LOCATIONS DES SALLES MUNICIPALES

M DUPRAT fait part du retour positif des usagers concernant les travaux de rénovation à la salle polyvalente. Mme le Maire informe le conseil que l'APE aura accès à la cuisine pour la kermesse le vendredi dès 14h. M BOSDEVEIX dit que de nombreux parents sont mécontents, l'école leur demande de plus en plus chaque année et le coût de la vie est difficile pour beaucoup.

Elle fait part d'une demande du tennis de table pour la mise à disposition de la salle polyvalente. Ils souhaitent développer le club de Muron en engageant deux équipes en championnat de France la saison prochaine. Cela concerne environ 15 enfants de Muron. Pour cela, ils ont besoin de l'accès à la salle polyvalente 6 dimanches matin dans la saison. Les dates sont connues à l'avance en mars-avril. Le championnat se déroule sur deux phases. L'une de septembre à janvier et l'autre de février à juin. Pour chaque phase, il y a plusieurs possibilités de date selon les poules. M FAYARD dit qu'il faut prendre en compte les travaux de toiture prochainement à la salle et demande si cela ne serait pas possible d'occuper plutôt la salle des fêtes. Elle a fait le point sur les dates, pour la phase 1, la salle polyvalente est déjà louée. Elle propose donc que cela se déroule exceptionnellement cette année dans la salle des fêtes et pour la phase 2 dans la salle polyvalente. Mme BAUBRY dit que cela va entrainer des demandes des autres associations. Mme le maire et Mme VILLEMONT répondent que ce n'est pas le même objectif. Mme le maire félicite l'association pour les animations faites auprès de l'école et du centre de loisirs ainsi que pour leurs bons résultats lors des dernières compétitions. M BOSDEVEIX dit qu'il a toujours soutenu le tennis de table. Elle reconnaît que c'est une perte sèche pour la commune mais ces championnats permettent de valoriser la commune. L'association demande aussi l'accès à la salle des fêtes 3 vendredis soir dans la saison pour le championnat vétérans.

Le Conseil Municipal

Vu les demandes ci-dessous :

Dates	Tiers	Motif	Montant location
Le 04 juillet 2025	Foyer rural	Assemblée générale (salle des fêtes)	Gratuité

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la salle polyvalente peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** la mise à disposition de la salle polyvalente pour les demandes ci-dessous :

Dates	Tiers	Motif	Montant location
Le 04 juillet 2025	Foyer rural	Assemblée générale (salle des fêtes)	Gratuité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix « POUR » 0 voix « CONTRE » et 2 abstentions (M FAYARD et Mme BARBEAU), décide de :

- **ACCORDER** la mise à disposition de la salle polyvalente 6 dimanches matin dans la saison

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **ACCORDER** la mise à disposition de la salle des fêtes 3 vendredis soir dans la saison
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

2) APPROBATION DEVIS ET FACTURES

Le Conseil Municipal

1. Mme Le Maire présente deux devis pour l'achat de papier pour l'école. Un de Lyreco d'un montant de 402.56 € TTC et un d'Axolis d'un montant de 323.10€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis d'Axolis pour le montant de 323.10 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

2. Mme Le Maire présente un devis de Buro Pro scolaire pour l'achat de fournitures scolaires d'un montant de 106.03 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis de Buro pro scolaire pour le montant de 106.03 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

3. Mme Le Maire présente deux devis de l'entreprise SNC Salomon. Un pour de l'élagage d'un montant de 2 850 € TTC et un pour du broyage de fossé d'un montant de 894 € TTC. Mme VILLEMONT dit que c'est dommage d'avoir un seul devis. Les demandes ont été faites mais sans retour. M BOSDEVEIX dit que le travail de l'entreprise BOINOT est plus qualitatif. Mme le Maire est d'accord, elle précise qu'il s'agit pour cette fois de chemins de marais et que le travail de l'entreprise SNC Salomon sera suffisant. M DUPRAT fait part du contentement des agents avec l'arrivée du tracteur. M FAYARD demande que les agents s'organisent pour un élague régulier. Mme le Maire informe qu'ils réalisent le point à temps pendant deux semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** les devis de SNC Salomon pour les montants de 2 850 € et un de 894 €TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.
-

4. Mme Le Maire présente deux devis de DB Auto. Un pour les freins du Master d'un montant de 221.78 € TTC et un pour la vidange et la distribution du Kangoo d'un montant de 1071.62 € TTC. M BOSDEVEIX ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** les devis de DB Auto pour les montants de 221.78 € et un de 1071.62 €TTC (*+ou-10%*).
 - **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.
 -
5. Mme Le Maire présente trois devis d'architecte pour le dépôt du permis de construire du bâtiment technique. Un de Chaigneau Valentine d'un montant de 3 600€, un d'Archiplans d'un montant de 2 664€ et un de Raymond Renald d'un montant de 3 000€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis d'Archiplans d'un montant de 2 664 €TTC (*+ou-10%*).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

6. Mme Le Maire présente un devis d'Avenir rénovations pour des travaux supplémentaires au café de la place d'un montant de 331.23 € TTC, il faut remblayer une fosse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis d'Avenir rénovations pour le montant de 331.23 €TTC (*+ou-10%*).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

7. Mme Le Maire présente un devis de Froid charentais pour le changement de la climatisation de la mairie hors service depuis la semaine dernière d'un montant de 6 389.69 € TTC. Mme le Maire dit qu'elle met en attente ce devis et qu'elle verra avec les travaux de la mairie. Mme FERRAND estime que la climatisation du secrétariat n'est pas obligatoire, nous pourrions leur fournir des ventilateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **REPORTER** le devis de Froid Charentais.
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

8. Mme Le Maire présente trois devis du SDV17 pour des achats de fournitures de granulats et de gravillons d'un montant de 475.56 €, 766.44€ et 766.44€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** les devis de SDV17 pour les montants de 475.56€, 766.44€ et 766.44€ TTC (*+ou-10%*).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

9. Mme Le Maire présente au conseil les factures suivantes :

- de 349.99€ TTC de Transgourmet pour l'achat de fournitures d'entretien
- de 363.02€ TTC de Fiducial pour l'achat de fournitures d'entretien
- de 167.93€ TTC de la Sacem pour les droits d'auteur pour 3 événements
- de 110.50€ TTC de Transgourmet pour l'achat de produits alimentaires.
- De 103.02€ TTC de Transgourmet pour l'achat de produits alimentaires.
- De 122.40€ TTC de Froid Charentais pour une intervention sur les climats de la mairie
- De 160.45€ TTC de Gamm Vert pour l'achat de diverses fournitures.
- De 189.99€ TTC de Conforama pour l'achat d'un réfrigérateur pour la maison médicale. Une délibération avait été prise le 18 mars 2025 d'un montant de 229.99€ chez Darty.
- De 573.99€ TTC des Editions Jocatop pour l'achat de fournitures scolaires
- De 158.32€ TTC de Buro pro scolaire pour l'achat de fournitures scolaires
- De 600€ TTC de MEGE Anthony pour la réparation de la fuite d'eau aux sanitaires de la cantine. Le conseil souhaite prendre connaissance de la facture.
- De 318.37€ TTC de DB AUTO pour la vidange du Renault Master.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** les factures de Transgourmet de 349.99€, 110.50€ et de 103.02€ TTC
- **VALIDER** la facture de Fiducial de 363.02€ TTC
- **VALIDER** la facture de la Sacem de 167.93€ TTC
- **VALIDER** la facture de Froid Charentais de 122.40€ TTC
- **VALIDER** la facture de Gamm Vert de 160.45€ TTC
- **VALIDER** la facture de Conforama de 189.99€ TTC
- **VALIDER** la facture des Editions Jocatop de 573.99€ TTC.
- **VALIDER** la facture de Buro pro scolaire de 158.32€ TTC.
- **VALIDER** la facture de MEGE Anthony de 600€ TTC.
- **VALIDER** la facture de DB AUTO de 318.37€ TTC.
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

3) AIDES SOCIALES

Mme VILLEMONT rappelle le rôle du CCAS qui statuait auparavant sur ces demandes. Mme le maire trouve dommage qu'ils ne se soient pas présentés en mairie.

Le Conseil Municipal

Madame le Maire expose la situation d'un couple de Muron avec un bébé qui rencontrent des difficultés financières. Ils souhaitent une aide de la commune de 289.50€, ce qui correspond à une prise en charge de colis alimentaires pour une durée de 2 mois soit 39.50€ et une aide exceptionnelle pour l'assurance de leur voiture de 250€.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur une prise en charge de 289.50€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **ACCORDER** une aide financière de 39.50€ pour les colis alimentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix « POUR » 1 voix « CONTRE » (Mme FERRAND) et 0 abstention, décide de :

- **ACCORDER** une aide financière de 125€.

4) TARIFS CANTINE ET REPAS CLSH

Mme le maire rappelle que les tarifs votés ne pourront pas être réévalués pendant 3 ans si nous voulons refaire la demande de tarification à 1€. Elle propose d'augmenter les tarifs en raison de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, des charges courantes et de personnel et fait part des tarifs des communes alentours.

Le Conseil Municipal

Madame le Maire informe le conseil que les tarifs de la cantine ont été révisés en 2022.

Un dossier d'aide de l'état à la mise en place d'une tarification sociale des cantines avait été mis en place pour une durée de 3 ans et a pris fin le 21 mars 2025. Depuis un tarif pour les enfants ayant un PAI a été ajouté en mars 2025 et une pénalité pour non réservation en 2022.

Madame le Maire demande au conseil leur accord pour signer un avenant prolongeant la convention triennale signée avec l'ASP et propose donc d'appliquer une augmentation des tarifs comme inscrit dans le tableau ci-dessous à compter de l'acceptation du dossier de renouvellement du dossier d'aide de l'ASP.

TARIFS DE LA CANTINE ET DES REPAS DU CENTRE DE LOISIRS

	QF 0 à 900	QF 901 à 2000	QF > 2000	Non réservation
Repas de cantine et du centre de loisirs	1 €	2,60 €	3,20 €	5,00€
Enfants ayant un PAI	0.50€			
Repas agent	3,50€			5,00€
Repas enseignant	5,50€			5,00€

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur le tableau ci-dessus :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de :

- **SIGNER** l'avenant prolongeant la convention triennale signée avec l'ASP
- **ACCEPTER** le tableau des tarifs de la cantine à compter de l'acceptation du dossier de renouvellement du dossier d'aide de l'ASP et pour une durée de 3 ans.
- **MAINTENIR** le tarif en vigueur de la délibération n°16B/2025 reste de mise jusqu'à l'acceptation du dossier de renouvellement d'aide de l'ASP.

19h50 : arrivée de Mme BAUBRY

Questions diverses :

- **Trésorerie** : Mme le Maire informe le conseil du décès de Mme Sandrine LE DIAURÉ, la cheffe du Service de Gestion Comptable de Rochefort et du départ de Mme Hélène GILBERT, conseillère aux décideurs locaux. Mme LE DIAURÉ est remplacée temporairement par Mme Amandine CHAILLOUS et Mme GILBERT par Mme Isabelle HAMON.

- **Budget :** Mme le maire informe que nous avons reçu un courrier des Finances Publiques. La loi de finances pour 2025 augmente le taux d'exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) concernant les terres agricoles de 20 à 30 %, ce qui représente une perte sèche pour la commune de 33 732 €. En effet pour le budget, nous nous étions basés sur l'état 1259 avec la somme de 205 521€. Le gouvernement souhaite corriger cette « erreur » dans le projet de la loi de finances pour 2026.

- **Relais petite enfance :** Le Relais petite enfance se réunit chaque semaine dans la salle de motricité de l'école maternelle. La CAF nous demande l'avis ERP (Etablissement Recevant du Public) pour ce lieu d'accueil ainsi qu'une copie du registre de sécurité. Malgré toutes nos recherches, nous ne retrouvons aucune trace de ce document. Celui-ci est bien contrôlé annuellement pour la sécurité incendie. Mme le Maire rappelle que ce bâtiment a été construit sans permis de construire et que nous n'avons pas d'autorisations le concernant. Il a été construit conformément selon les normes de l'époque. Il nous faut le régulariser mais cela implique certainement des modifications pour le mettre aux normes actuelles. Sans ces documents, le Relais petite enfance ne pourra plus venir sur la commune. Mme VILLEMONT demande si nous avons une idée du budget pour remettre ce bâtiment aux normes actuelles et qui donne cet avis. Mme le maire lui répond qu'il faut faire une étude et pense qu'il s'agit de la Préfecture. Le problème c'est que si le RAM ne peut pas revenir dans la salle de motricité, l'école ne peut certainement pas s'en servir non plus.

- **Maison médicale :** Un nouveau médecin qui souhaiterait s'installer dans la commune a rencontré le Dr Gilles. Depuis, Mme le Maire n'arrive plus à la contacter malgré de nombreux appels et messages. Elle devrait remplacer le Dr Gilles pendant ses vacances. Mme le Maire informe que le téléphone du Dr Gilles est HS, il est toujours en garantie. Elle relance, depuis le mois de février, la société qui a été reprise afin qu'il le remplace mais cela ne semble pas les préoccuper. Elle précise qu'elle lui a prêté un téléphone personnel en attendant. Certains praticiens ont reçu, suite à leur attente de réduction de charges, une relance par huissier majoré de 120 €. Ils ne refusent pas de payer les charges mais demandent une réduction de 120 €. Mme le Maire fait part d'un projet pour réduire les charges à la maison médicale plus précisément pour la téléphonie. L'entreprise NERIS propose de reprendre les numéros de téléphone de la maison médicale et de souscrire un nouveau trunk (tronc informatique à mettre sur la baie de brassage), ce qui permettrait de réduire le cout d'environ 2 800 € par an en fonctionnement. Il faudrait cependant investir dans 7 téléphones pour un montant de 1 100€. Ce coût est ponctuel, ce qui fait quand même 1 700€ d'économie la première année. Mme VILLEMONT demande si le contrat est à l'année. M BOSDEVEIX précise que la société NERIS est le fournisseur. Mme le maire demande l'avis au conseil car il faut résilier les abonnements pour le mois d'octobre. L'ensemble des membres du conseil présents est d'accord avec le principe.

- **Création d'un SIVU ou SIVOM :** Début juillet, la commune de Muron assistera à une réunion avec les communes de St Pierre la Noue, Genouillé, La Devise ainsi que les pompiers de St Pierre la Noue afin de voir si la création d'un SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) ou d'un SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) est possible pour la construction de la caserne.

- **Associations communales :** Mme le maire informe le conseil d'une demande du foyer rural concernant la bibliothèque. Après plusieurs appels à bénévoles, ils n'ont pas de candidature. A ce jour, 2 bénévoles de plus de 70 ans assurent 12 à 15h par semaine. Ils nous demandent de réfléchir à un autre fonctionnement. A Genouillé un agent communal est en poste à 15/35^{ème} mais il s'agit d'une médiathèque municipale, ce qui est différent et nous devons mettre en conformité le bâtiment. Leur assemblée générale aura lieu le vendredi 4 juillet. Mme VILLEMONT dit qu'il faut faire un appel à la population. L'APE cherche aussi des membres pour renouveler le bureau suite à l'arrêt prochain de la présidente.

Le foot organise un concours de pétanque le 5 juillet, après plusieurs changements de dates. Nos agents ont aujourd'hui désherbé le terrain de boules mais ne pourront pas le refaire d'ici le 5 car ils seront tous au point à temps.

- **Ecole** : Le Conseil d'école a eu lieu mardi 17 juin. Il y a moins d'enfants attendus à la rentrée : PS : 19 / MS :12 / GS :13 / CP :16/ CE1 : 19/ CE2 :16 / CM1 :15 : CM2 : 10 soit 120 élèves. M RICHARD indique que le seuil de fermeture est de 117 élèves.

La répartition **prévisionnelle** est comme suit :

- o PS/MS 19+4 soit 23 élèves
- o MS/GS 8+13 soit 21 élèves
- o CP 16 élèves
- o CE1 19 élèves
- o CE2/CM1 16+5 soit 21 élèves
- o CM1/CM2 10+10 soit 20 élèves

Mme le maire dit que des dégradations ont été constatées (graffitis) sur les murs du local du foyer rural. Elle est intervenue avec M DUPRAT, avec l'accord des instituteurs, à l'école car des élèves de CM2 étaient impliqués, mais pas que ... Afin d'éviter toutes poursuites, après l'intervention en classe, certains d'entre eux sont venus nettoyer mercredi dernier au matin.

- **Culture** : Le théâtre de la Coupe d'Or, en partenariat avec la CARO, nous propose de programmer le spectacle « Pling Klang » dans le cadre de leur tournée. Le coût pour la commune est de 850 €. M BOSDEVEIX dit que le fait que ce soit la Coupe d'Or, cela amène du monde. Dans l'ensemble le conseil trouve que c'est cher sauf M RICHARD et Mme BAUBRY qui sont favorables à l'idée.
- **Cimetière** : M FAYARD dit que des personnes se sont plaintes à propos de l'entretien du cimetière. Il dit qu'il faut donner des moyens aux agents techniques. M BOSDEVEIX demande de mettre du désherbant.
- **Divers** : M FAYARD fait part d'une demande d'une administrée rencontrant des problèmes avec des tyns houses. Mme le Maire lui répond que le propriétaire est agriculteur et a le droit de les installer sur son terrain.
- Clôture de la séance à 20h41

Délibération		Nomenclature	
N°	Objet	N°	Thème
48/2025	Approbation des locations des salles municipales	3-3	Domaine et patrimoine Locations
49/2025	Approbation des devis et factures	7-10	Finances locales Divers
50/2025	Aides sociales	8-2	Domaines de compétences par thèmes Aide sociale
51/2025	Tarifs cantine et repas CLSH	7-10	Finances locales Divers

Nom	Signature	Nom	Signature
Angélique LEROUGE		Gaëlle FERRAND	